

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 28 AVRIL 2011

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, GINIEIS, BITAILLOU, Mme REGUEIRO, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie ANCHEN	à	Jean BEDECARRAX
	Jacques CARSUZAA	à	Jean-Marie GOUINEAU
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Marie-Lyse GASTON	à	Philippe GARROTE
	Véronique PEBEYRE	à	Bernard UTHURRY
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	Nicolas MALEIG	à	Gilles BITAILLOU
	Patrick MAILLET	à	Dominique QUEHEILLE

<u>Suppléants</u> :	Pierre CASAUX-BIC	suppléant de	Jean-Claude ELICHIRY
	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	René PETUYA	suppléant de	Jean SARASOLA
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Georgette SALHI	suppléante de	Anne BARBET
	Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINÉ

Excusés : Patrick SEBAT, David LAMPLE, Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE.

RAPPORT N°280411 - 05

SUBVENTIONS DE L'ANNÉE 2011

Monsieur GAILLAT rappelle que la CCPO est amenée à verser chaque année des subventions à des structures pour l'exercice des missions qui relèvent de sa compétence.

Cependant pour 2011, les membres du Bureau ont souhaité que l'effort qu'ils ont décidé pour le fonctionnement de la CCPO soit partagé par nos partenaires.

Aussi, vous trouverez ci-après la liste des subventions qui sont maintenues pour 2011. Pour les autres subventions, et après discussion avec les bénéficiaires, la liste sera complétée lors d'un prochain Conseil Communautaire.

- Associations à vocation économique :
 - Béarn Initiative : 1 000 €
 - Béarn Adour Pyrénées : 500 €
 - Couveuse d'Entreprise : 2 500 €
 - ADIE : 1 200 €

- Défi Jeunes : 1 000 €
- Adour Entreprendre : 1 000 €

- Cas intercommunal : 13 000 €

- Cinéma « Le Luxor » : 15 000 €

Les crédits budgétaires sont prévus au BP 2011.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le présent rapport.

- **AUTORISE** le président à verser les subventions susvisées pour l'année 2011

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour, 28 avril 2011

Suivent les signatures.

Le Président

Jean Etienne GAILLAT